

www.departements.fr

Mineurs Non Accompagnés **Départements de France dénonce** **les déclarations de Charlotte CAUBEL**

Départements de France exprime, par la voix de son Président François SAUVADET, sa profonde indignation à la suite des déclarations de la ministre de la Protection de l'Enfance, Charlotte CAUBEL, publiées ce matin dans Le Figaro parlant de recentralisation de la protection de l'enfance. *« Les propos de Madame CAUBEL révèlent d'une méconnaissance totale de la réalité du terrain. Ils sont non seulement une insulte envers nos agents et salariés dévoués à la cause de la protection de l'enfance, mais ils constituent également une mise en cause des Présidentes et Présidents de Départements qui assument, pénalement, cette responsabilité. J'appelle la ministre à faire preuve de plus de rigueur et à adopter une approche pragmatique, plutôt que de se livrer à des discours déconnectés. »*, a-t-il déclaré.

Les Départements ont en charge la protection de l'enfance depuis le démantèlement des DDASS. Nous vivons tous, au quotidien, les défis et les difficultés de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Nous avons tous augmenté très fortement nos budgets pour faire face à l'augmentation considérable du nombre d'enfants placés sous notre protection et nous partageons, entre nous, l'essentiel des constats. La proposition de recentralisation de l'aide à l'enfance évoquée par la ministre ne peut être sérieusement envisagée. *« Soyons sérieux ! Qui regrette les DDASS d'antan ? »*, s'est exclamé François SAUVADET *« Ces propos démontrent une vision romantique et bien déconnectée de la réalité. La ministre semble ou feint d'ignorer que la situation d'embolie auxquels sont confrontés nos services est en très grande partie due aux carences de l'État lui-même ! L'arrivée massive de Mineurs Non Accompagnés ne fait qu'ajouter aux difficultés qui résultent d'abord, de l'incapacité de l'État à assumer ses missions régaliennes en matière de pédopsychiatrie, de Protection Judiciaire de la Jeunesse ou d'accompagnement médico-social pour les enfants atteints de handicaps. »*

Les Départements rejettent catégoriquement les leçons données par la ministre, alors que l'État lui-même se décharge, à bon compte sur eux, de missions qu'il ne veut ou ne peut plus mener. *« Cette substitution des Départements aux défaillances de l'État, nous l'avons assumée, tant bien que mal, avec des structures et des personnels auxquels je tiens à rendre hommage. Nous avons démontré un sens très poussé de nos responsabilités et de l'intérêt de l'enfant que la ministre ferait mieux de saluer plutôt que de les mettre en cause ! La réponse de la ministre relève plus de la communication que d'une compréhension fine des enjeux complexes auxquels sont confrontés les services départementaux de l'enfance »*.

Les Départements demandent à la ministre d'adopter une approche plus responsable et de reconnaître les compétences et les ressources nécessaires pour relever les défis actuels. La situation tendue dans le système de protection de l'enfance nécessite une réponse collective,

impliquant une coopération étroite entre l'État et les Départements et non des postures stériles. Le temps est venu d'aboutir, ensemble, à une vision et des stratégies partagées sur l'ASE.

« Les Départements de France sont ouverts au dialogue et à la co-construction, chère à la Première ministre, pour trouver des solutions pragmatiques et durables afin de garantir la protection de l'enfance dans notre pays. Mais nous ne laisserons pas mettre en cause notre action ; nous ne laisserons pas mettre en doute notre engagement ou ceux de nos agents ; nous ne laisserons pas remettre en question nos compétences ! », a prévenu François SAUVADET.